

# amlfc

# Spécial DPC



ASSOCIATION  
DES MÉDECINS  
DE LANGUE FRANÇAISE  
DU CANADA

Supplément du Bulletin - Juillet-août 2007

## Sommaire

### ARTICLES

L'AMLFC à l'ère  
du développement  
professionnel continu  
(DPC)

- Page 1

Pourquoi le Collège  
des médecins du Québec  
a choisi le plan  
d'autogestion de DPC

- Page 2

Si je choisis l'option  
du Collège royal des  
médecins et chirurgiens  
du Canada

- Page 3

« L'étude est notre force »  
Position du CQMF  
sur le DPC

- Page 4

## L'AMLFC à l'ère du développement professionnel continu (DPC)

PAR MARIE-FRANÇOISE MÉGIE, MD

DIRECTRICE DE L'UNITÉ DE LA FPC DE L'AMLFC



|| La Dre Marie-Françoise Mégie

### Pourquoi l'autogestion du DPC ?

Comme les articles qui suivent vous l'exposeront, cette décision a été prise dans la mouvance « recertification » versus « revalidation » pour le maintien des compétences des médecins canadiens. La Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) a mandaté, en 2004, un groupe de travail pour concevoir un plan d'action national obligeant l'ensemble de la profes-

sion médicale à assurer le maintien de ses compétences. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Saskatchewan a ouvert la marche, l'Ontario prévoit réaliser ce mandat en 2007 et la Colombie-Britannique s'y prépare activement.

### Qu'en est-il depuis le 1<sup>er</sup> juillet pour les médecins du Québec ?

Votre premier geste est de choisir le plan de DPC auquel vous voulez adhérer, celui offert par :

1. Le Collège des médecins du Québec (CMQ), FMOQ et autres;
2. Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC);
3. Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC).

Ce choix vous est proposé sur l'avis de renouvellement de cotisation du CMQ. Le médecin de famille et l'omnipraticien ont le choix entre les options 1 et 3; ceux d'entre eux qui sont associés au

CRMCC ont alors 3 options possibles; tandis que le médecin spécialiste doit choisir entre les options 1 (CMQ seulement) et 2. Les cinq étapes à suivre sont décrites dans le *Bulletin* du CMQ et sur le site Internet de chacun de ces organismes.

### Pourquoi choisir l'adhésion à un organisme plutôt qu'à un autre ?

Chacun des organismes ici mentionnés a prévu un plan de DPC et travaille à l'élaboration d'outils pour faciliter la tâche aux médecins adhérents. Les critères suivants pourraient vous guider dans le choix du plan le plus approprié à vos besoins :

1. L'organisme offre un plan conforme aux exigences du CMQ;
2. Il met des outils à la disposition du médecin pour l'aider dans la compilation de ses activités;
3. Il offre une flexibilité de choix dans la méthode d'apprentissage;
4. L'envoi au médecin un rapport annuel de ses activités ou il lui donne accès en tout temps à son rapport d'activités;
5. Il met des ressources à la disposition du médecin pour répondre à ses questions et le supporter dans sa démarche;
6. Il établit une modalité d'évaluation du plan d'autogestion de chaque médecin;
7. Il propose une période raisonnable de conservation des documents;

suite à la page 2 ►

- |  |
|--|
| <p><b>1<sup>er</sup> juillet:</b> Fête du Canada</p> <p><b>1<sup>er</sup> juillet:</b> Journée consacrée au déménagement des Québécois</p> <p><b>1<sup>er</sup> juillet:</b> Date d'échéance du renouvellement des cotisations de certains organismes comme le Collège des médecins du Québec, la FMOQ, etc.</p> <p><b>1<sup>er</sup> juillet:</b> Date d'entrée en stage des résidents en médecine</p> <p><b>1<sup>er</sup> juillet 2007:</b> Date d'entrée en vigueur de l'autogestion obligatoire du développement professionnel continu (DPC) de tous les médecins du Québec</p> |
|--|

8. Il travaille à l'amélioration des normes de qualité des soins avec preuves cliniques à l'appui;
9. Il travaille à l'amélioration de son plan de DPC en investissant dans la recherche pour prouver l'impact du plan de DPC sur la pratique;
10. Il exige ou pas un nombre d'unités (*crédits*) de formation;
11. Il réclame des frais pour les services offerts.

Il peut arriver que, pour de multiples raisons, vous vouliez changer d'option en cours d'année. Au prochain renouvellement de votre cotisation, vous en aviserez le Collège des médecins du Québec en cochant la case appropriée sur le formulaire de cotisation annuelle. Quel que soit votre choix, l'essentiel est que vos démarches d'autoapprentissage répondent aux besoins éducatifs déterminés dans votre plan en vue du maintien de votre compétence

professionnelle. Car, comme adulte apprenant, votre priorité consiste à répondre aux besoins spécifiques de votre pratique clinique.

### Comment l'AMLFC s'est-elle engagée dans ce processus ?

La formation professionnelle continue (FPC) a toujours été au cœur de la mission de l'AMLFC. En octobre 2005, en tant que membre du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM – anciennement CEMCQ), l'AMLFC a approuvé par une résolution de son conseil d'administration l'accord de principe rendant obligatoire le plan d'autogestion du DPC. En 2006, une stratégie spécifique à la FPC a été élaborée.

De plus, l'AMLFC procède de façon continue à la révision de sa stratégie pour vous aider à structurer un plan d'autogestion « sur

mesure ». Lors de son Symposium francophone de médecine 2006, elle a initié le mouvement en incluant dans la brochure du Symposium une section consacrée au plan de DPC des congressistes, et ce, pour chacune des conférences. Le Symposium offrait un « format à la carte » pour mieux répondre aux besoins individuels de DPC des participants. Le prochain Symposium aura lieu du 31 octobre au 2 novembre 2007. Vous pouvez visiter le site permanent du Symposium : [www.SFdM.org](http://www.SFdM.org).

Également, l'AMLFC procédera très bientôt à des analyses de besoins (deuxième étape du plan d'autogestion) sur son site Internet ([www.amlfc.org](http://www.amlfc.org)). Nous vous invitons à nous faire part régulièrement de vos besoins en formation continue; nous les prenons en considération au moment d'élaborer chacune de nos activités de DPC, dont le Symposium francophone de médecine.

Concernant la mise à jour de votre dossier DPC, sachez que depuis plusieurs années déjà, l'AMLFC informe la FMOQ des crédits qu'elle a octroyés pour ses activités de formation continue de telle sorte que ces crédits figurent dans le dossier de formation continue de chacun des médecins ayant participé aux activités de l'AMLFC. Pour vous faciliter la tâche dans la gestion de votre DPC, nous avons aussi ajouté des hyperliens vous donnant accès aux sites Internet du CMQ, du CRMCC, du CMFC et de la FMOQ ainsi qu'aux outils qu'ils mettent à votre disposition pour une gestion efficace de votre plan de développement professionnel continu.

C'est dans ce même ordre d'idées que l'AMLFC a invité des représentants de ces organismes, engagés dans le processus de DPC obligatoire, à vous présenter leur point de vue dans ce supplément du *Bulletin*. |

## Pourquoi le Collège des médecins du Québec a choisi le plan d'autogestion de DPC

PAR FRANÇOIS CROTEAU, MD

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DPC DU CMQ



|| Le Dr François Croteau

Depuis plusieurs années déjà, il est impensable de remettre un permis de pratique de la médecine qui soit valable pour toute la carrière professionnelle d'un individu. En 2007, les connaissances évoluent à un tel rythme que le médecin qui ne se recycle pas devient incompétent en 5 à 7 ans. Dans les années 1970, on parlait de 10 à 15 ans. Qu'est-ce que ce sera en 2017? De 3 à 5 ans sans doute!

Il était donc essentiel que le Collège des médecins du Québec (CMQ)

se donne des règles pour remplir sa mission : une médecine de qualité au service du public. Plusieurs approches sont connues pour le maintien de la compétence, mais le tout s'est joué entre deux approches, soit la recertification et la revalidation.

La Fédération des ordres des médecins du Canada (FOMC) regroupe tous les ordres des médecins canadiens, dont le CMQ. La FOMC a créé un groupe de travail en 2004 pour la conseiller sur le meilleur moyen à utiliser partout au Canada pour assurer le maintien de la compétence de tous les médecins.

Le Dr André Jacques est le représentant du Collège des médecins du Québec. On y retrouve aussi des représentants du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, du Collège des médecins de famille du Canada, du Conseil médical du Canada, de l'Association des facultés de médecine du Canada ainsi que de l'Association médicale canadienne.

Il est clair que la recertification exige que chaque médecin soit soumis à un examen périodique, qu'il doit réussir s'il veut conserver son permis. Comme la pratique varie beaucoup d'un médecin à un autre, on



ASSOCIATION  
DES MÉDECINS  
DE LANGUE FRANÇAISE  
DU CANADA

8355, boul. Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2P 2Z6

Rédaction : (514) 388-2228  
1 800 387-2228

Télécopieur : (514) 388-5335

Internet : [www.amlfc.org](http://www.amlfc.org)

Courriel : [info@amlfc.org](mailto:info@amlfc.org)

Rédactrice en chef  
Marie-Françoise Mégie, MD

Comité éditorial  
Jacques Étienne Des Marchais, MD  
Jean Léveillé, MD  
Jean-Marie Martel, MD  
Louis Conrad Pelletier, MD

Révision et coordination  
Diane Bircher

Conception graphique  
Pascal Gornick

s'est demandé comment élaborer un examen qui soit adapté à la pratique de chaque médecin. Conclusion : mission impossible puisque l'examen ne serait alors pas suffisamment spécifique ni représentatif de la pratique quotidienne de chaque médecin. De plus, les coûts inhérents à un tel examen sont importants.

On s'est alors tourné vers la revalidation. Ce concept correspond déjà en grande partie à la façon de procéder des médecins pour maintenir

leurs compétences à jour. Le CMQ a mis au point un plan d'autogestion de développement professionnel continu (DPC) basé sur la pratique réflexive et qui comprend 5 étapes faciles à suivre ([www.college-des-medecins.qc.ca](http://www.college-des-medecins.qc.ca) – voir section « Amélioration de l'exercice ») :

1. Que comprend mon exercice professionnel? (Mon profil de pratique)
2. Qu'est-ce que je veux améliorer et perfectionner? Quels outils de

DPC je préfère utiliser pour y arriver?

3. Quels sont les impacts de ces activités de DPC sur ma pratique?
4. Réflexion et réajustement.
5. Synthèse annuelle de mes activités de DPC sur format électronique ou papier.

Le médecin peut opter pour le plan de DPC du CMQ ou un autre équivalent comme celui du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, celui du Collège des méde-

cins de famille du Canada ou celui de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Ils sont tous basés sur une pratique réflexive et adaptée aux besoins de chaque médecin.

Bref, le CMQ officialise ici une méthode déjà en cours et très populaire auprès de tous les médecins canadiens. Ce plan reste confidentiel et pourra être consulté sur demande par le CMQ dans différentes situations comme l'inspection professionnelle, par exemple. **I**

## Si je choisis l'option du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

PAR LOUISE SAMSON, MD  
PRÉSIDENTE DU CRMCC



**II** La Dre Louise Samson

**D**epuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, chaque médecin du Québec a l'obligation de documenter son développement professionnel continu (DPC), son maintien du certificat (MDC). Pour ce faire, le médecin spécialiste peut choisir l'une ou l'autre des quatre options suivantes :

- A. En tant que membre du CRMCC, poursuivre le programme du MDC du CRMCC, auquel cas il suffit de cocher la case correspondante sur le formulaire du CMQ;
- B. Devenir membre du CRMCC;
- C. Participer, comme plusieurs de mes collègues, au programme du DPC du CRMCC, et ce, même s'il m'est impossible de devenir membre du CRMCC (principalement pour les médecins étrangers);

**D.** Prendre l'option offerte par le CMQ.

En tant que membre du CRMCC depuis 1988, je choisis l'option A, et voici pourquoi.

Depuis 2000, le CRMCC a mis en place le programme du MDC\* et est reconnu dans le monde entier pour ce programme. De plus le CRMCC, de par son processus d'accréditation des activités de DPC, a contribué significativement à l'amélioration des activités de formation continue.

\*(<http://crmcc.medical.org/opd/index.php>)

Comme le CRMCC est un pionnier et qu'il continue d'être à l'avant-garde de par ses recherches et son rayonnement, je sais que mon option satisfait aux exigences du CMQ, à celles de ma pratique et de mes patients.

Le programme du CRMCC me permet de planifier mon DPC (autogestion), d'en définir les buts, de choisir des activités adaptées à mes besoins en fonction de ma pratique et d'évaluer l'impact de cette formation sur celle-ci. Ce programme s'adapte à tous les aspects de ma pratique, qu'il s'agisse d'administration, de travail clinique, de recherche ou d'enseignement, en y intégrant toutes les compétences

CanMEDS (<http://crmcc.medical.org/canmeds/index.php>).

Cet outil est polyvalent et s'adapte à tous les styles d'apprentissage. Il est facile à utiliser. Pour ma part, tout en continuant mes activités de groupe (congrès, réunions scientifiques de la section 1), j'intègre davantage de stimuli d'apprentissage à partir des activités traditionnelles pour en faire des projets de formation professionnelle (section 4) et évaluer ma pratique (section 5).

De plus, puisque ce n'est pas tellement le nombre de crédits qui compte, je ne rapporte que les activités qui me sont très significatives.

Le site MAINPORT, récemment renouvelé, m'offre d'archiver le relevé et tous les détails pertinents de mes activités de DPC avec un minimum de paperasse. Cet outil produit mon profil annuel et le garde en archives. Il y a aussi toute une équipe qui peut répondre à mes questions et m'offrir du support (1 800 461-9598).

Je choisis aussi de rester membre du CRMCC pour conserver ma précieuse autonomie professionnelle en continuant de fixer moi-même, avec l'aide de mes pairs, les normes parmi les plus élevées de formation et de certification de mes futurs collègues et d'être un partenaire incontournable dans l'établissement des

normes de pratique de la médecine spécialisée au Canada.

Au Québec, le CRMCC a également initié un projet qui a pour but de développer, implanter et coordonner un modèle régional aligné sur la stratégie du MDC, et répondant aux besoins des associés du CRMCC ainsi que des partenaires du programme du MDC-CRMCC du Québec. Ce projet a développé des outils spécifiques au Québec dans le but de faciliter notre plan d'autogestion de DPC :

- *L'autogestion de son DPC au quotidien : projet de formation personnel.* Cet atelier a été développé dans le cadre du DPC obligatoire du Collège des médecins du Québec. Il a pour but de former les responsables de DPC ainsi que les spécialistes sur la section 4 du MDC et de leur donner des outils de formation. Les objectifs sont :
  - Discuter de l'utilisation des projets de formation personnels (PFP) dans le contexte de l'autogestion du DPC obligatoire;
  - Décrire la structure d'un PFP;
  - Identifier des outils pour documenter un PFP;
  - Explorer des stratégies pour intégrer les PFP dans la pratique professionnelle et dans des activités éducatives collectives.

suite à la page 4 ►

- **Atelier du MDC et CanMEDS.** Cet atelier permet d'inclure CanMEDS au MDC lors de nos formations. Les objectifs sont :
  - Expliquer le cadre et les compétences CanMEDS;
  - Savoir intégrer les compétences CanMEDS dans l'élaboration d'un programme de perfectionnement professionnel;
  - Décrire les outils mis à la disposition des médecins spécialistes pour planifier et faire le suivi de leur programme

de perfectionnement professionnel.

Associé à ce programme, le CRMCC m'offre des services pour me supporter dans mes démarches de DPC. Ses ressources sont :

- **L'information et les outils du MDC en ligne** <http://crmcc.medical.org/opd/index.php>
- **Documenter mon DPC et produire un rapport annuel de mon DPC sur le site MAINPORT** [www.mainport.org](http://www.mainport.org)
- **Ateliers développés pour le Québec :**

- **L'autogestion de son DPC au quotidien : projet de formation personnel**

- **Atelier du MDC et CanMEDS** Courriel : [cpd@rcpsc.edu](mailto:cpd@rcpsc.edu)

- **Centre de soutien éducatif pour MDC/DPC et le MAINPORT**

613-730-6243

1 800 461-9598

Télécopieur : 613-730-2410

[cpd@rcpsc.edu](mailto:cpd@rcpsc.edu)

- **Centre d'apprentissage en pratique** qui se consacre à l'étude, à la promotion et à

l'avancement de la théorie, des stratégies et des interventions en matière d'apprentissage du médecin, dans sa pratique individuelle comme dans sa pratique au sein de l'équipe soignante

613-730-6297

1 800 461-9598

Télécopieur : 613-730-2410

[clip@rcpsc.edu](mailto:clip@rcpsc.edu)

- **Cadre de compétences CanMEDS en ligne**

<http://crmcc.medical.org/canmeds/index.php> |

## « L'étude est notre force » Position du CQMF sur le DPC

PAR SOPHIE GALARNEAU, MD, CCMF

PRÉSIDENTE DU CQMF



■ La Dre Sophie Galarnau

**F**aire partie du Collège québécois des médecins de famille (CQMF) et du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), c'est faire partie d'une communauté qui valorise le maintien de la compétence.

Fondé en 1954, le CMFC est l'organisme médical national qui soutient et encourage les médecins de famille à dispenser des soins de santé d'une grande qualité à leurs patients en exigeant la compilation de crédits d'étude afin de maintenir leur adhésion à l'organisme.

Afin de promouvoir la haute qualité des soins de santé, le CMFC encourage et favorise l'atteinte de normes élevées à tous les niveaux de l'éducation médi-

cale et développe une gamme variée de programmes et d'activités d'éducation médicale continue.

La devise du CMFC, « *Nostrum in Studiis Robur* : l'étude est notre force », sous-tend toutes les activités professionnelles de l'organisme.

Le CMFC et le CQMF travaillent autant à la formation médicale des futurs médecins qu'au développement professionnel continu (DPC) des médecins en pratique.

D'abord, le CMFC joue un rôle clé dans l'excellente réputation de la formation en médecine familiale aux niveaux prédoctoral et postdoctoral dans les facultés de médecine du Canada. Le CMFC procède régulièrement à l'évaluation et à l'agrément des programmes de résidence en médecine familiale.

Ensuite, les membres ont toujours été tenus de poursuivre leur DPC. En 1995, le CMFC a mis sur pied le programme MAINPRO® (Maintenance of Proficiency/Maintien de la compétence professionnelle), un programme qui repose sur les principes pédagogiques de l'éducation aux adultes et permet aux membres de main-

tenir à jour leurs compétences et leurs habiletés requises pour l'exercice de la médecine.

Afin d'offrir aux médecins des opportunités de DPC de qualité, les Assemblées scientifiques annuelles (ASA) sont organisées au niveau provincial ainsi que national.

Depuis 2000, l'ASA nationale a été fusionnée au colloque annuel de la Section des enseignants et de la Section des chercheurs pour devenir le Forum en médecine familiale (FMF). Le dernier FMF de novembre 2006 a rassemblé plus de 1 500 médecins au Centre des congrès de Québec.

Enfin, le CQMF développe continuellement des ateliers itinérants de DPC afin de répondre aux besoins d'apprentissage ressentis et observés des omnipraticiens québécois. Notre comité de DPC représente le plus important et le plus actif de nos comités et est responsable de l'accréditation de programmes et d'activités de DPC.

Notre devise, « L'étude est notre force », prend toute son importance et sa signification avec les nouvelles orientations du Collège des médecins du Québec (CMQ). En effet, l'obligation du maintien de la compétence

appuie l'essence même de la naissance du CMFC et du CQMF. Il est donc sans surprise d'apprendre que l'adhésion à notre organisation constitue une option directe au DPC obligatoire.

Être membre du CQMF et du CMFC est une preuve de maintien de la compétence par l'entremise du programme MAINPRO® et remplit automatiquement les exigences de DPC obligatoire du CMQ. Le comité de DPC a mis sur pied un atelier afin d'aider les médecins québécois à répondre à ces nouvelles exigences.

En terminant, sachez que le CMFC regroupe plus de 18 000 médecins de famille canadiens qui adhèrent volontairement à l'organisme; de ce nombre, le CQMF en regroupe plus de 2 400.

Joignez-vous à notre prochain événement de DPC !

L'ASA 2007 du CQMF se tiendra les 29 et 30 novembre sous le thème « À la rencontre de l'humain », à l'hôtel Hilton Bonaventure de Montréal. Le programme préliminaire est disponible sur le site [www.cqmf.qc.ca](http://www.cqmf.qc.ca) et a été publié dans *L'actualité médicale* en mai dernier.

Je remercie l'AMLFC pour son invitation à participer à ce numéro sur le DPC. |